

Paris, le 4 septembre 2024

Communiqué de presse

Accessibilités des hôtels, cafés, restaurants : la réponse des professionnels de l'hôtellerie restauration à la déclaration d'Olivia Grégoire

Les professionnels de l'hôtellerie restauration n'ont pas apprécié la déclaration de la ministre du tourisme démissionnaire, Olivia Grégoire, selon laquelle la France « *n'est pas au rendez-vous* » en termes d'accessibilité des établissements de proximité recevant du public aux porteurs de handicap (physiques, visuels, mentaux ou auditifs).

Elle a en effet dit « *C'est joli de regarder les Jeux olympiques et paralympiques, d'applaudir les athlètes paralympiques, c'est encore mieux s'ils peuvent aller dans les cafés, hôtels et restaurants* ».

Pour Catherine Quérard, Présidente du GHR, « *ces propos sont déplacés. Ils laissent entendre que les professionnels de l'hôtellerie restauration ne seraient pas aux normes et stigmatisent une profession dont l'activité repose précisément sur l'accueil de tous les publics* ».

La réalité est toute autre.

« *D'abord, il faut rappeler que depuis la loi de 2005 sur le handicap, tous les établissements neufs doivent impérativement être accessibles et qu'ils le sont* », explique Catherine Quérard.

« *Ensuite, tous les autres établissements ont disposé de délais pour se mettre en conformité ce qu'ils n'ont pas manqué de faire en engageant les travaux nécessaires. Il reste que dans certains cas, ces travaux sont soit techniquement impossibles à réaliser en raison par exemple de l'architecture même du bâtiment, soit trop coûteux au regard de l'activité de l'établissement.*

*Dans de nombreux cas, il faut le reconnaître, il existe une disproportion manifeste entre le coût des travaux nécessaires et leur bénéfice pour l'établissement et son propriétaire. Pour autant, ces établissements ne sont absolument pas hors la loi. Ils disposent d'une dérogation légale.*

*C'est d'ailleurs ce qu'avait relevé le gouvernement en octobre 2023 en lançant le fonds territorial d'accessibilité. À cette occasion, le gouvernement imaginait qu'en prenant en charge 50 % des frais engagés pour la mise en accessibilité d'un établissement dans la limite de 20.000 euros, il allait convaincre les propriétaires d'établissements d'engager des travaux d'accessibilité.*

Cette réalité a rattrapé le gouvernement.

*Très peu nombreux sont les professionnels qui ont décidé de profiter de cette aide exceptionnelle pour effectuer les travaux ou les aménagements nécessaires à l'accessibilité de leurs établissements. Et pour cause, ils ne disposaient ni de la trésorerie indispensable à la réalisation des travaux (les cafés, hôtels et restaurants doivent rembourser les PGE souscrits pendant la crise covid) ni du temps nécessaire dans l'intervalle de 9 mois qui les séparaient des Jeux olympiques. »*

Plutôt que de jeter l'opprobre sur toute une profession, le GHR aurait préféré que la ministre salue l'engagement des établissements qui ont eu accès à ce fonds et ont engagé des travaux d'accessibilité, réalisant ainsi un effort au-delà de leurs obligations.

---

A propos du GHR

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le GNI, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le SNRTC, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le SNRPO, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR, présidé par Catherine Quérard, fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.